

/décès de notre maman le 21/08/20111

Par bourquin, le 21/07/2012 à 16:48

Bonjour,

Notre Maman est décédée le 21 Août dernier, notre frère aîné vit dans le logement en location Habitat 25. Nous nous posons des questions, par sur l'argent, mais nous ne savons pas réellement ce qu'elle a pu écrire pour ses dernières volontés, n'étant pas passé par un Notaire! Nous ne demandons pas grand chose, seulement quelques objets en souvenir d'elle. Le jour de son décès, ma soeur et moi, n'avons pas pu la voir, notre frère ne voulait pas! Maintenant si il devait y arriver la même chose, beaucoup de ces objets personnels, s'en iraient avec d'autres frères et soeur! Maintenant notre question est la suivante: pourrions-nous, nous réclamer certains bibelots et objets.

Vous remerciant de votre attention, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, l'ssurance de ma